

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la sixième (6<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la cinquante-sixième (56<sup>e</sup>) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 14 avril 2026, à 17 h 30, à la salle André-Surprenant et en visioconférence.

Présents : Cynthia Beauchemin  
Jean-François Bergeron  
Caroline Boyer  
Pier-Luc Chayer  
Adel El Zaïm  
Stéphane Gagnon  
Précillya Godbout Hébert  
Christian Héon  
Julie Lamonde  
Anna Marcoux  
Carmen-Gloria Sanchez  
Isabelle Sauvé  
Patricia Tremblay

Invités : Alain Aubuchon, directeur  
Karine Gauthier, adjointe  
  
Stéphane Gauthier, directeur  
Stéphane Marcoux, directeur  
  
Hugo Morissette, directeur  
  
Marie-Aube Simon, directrice  
  
Cristina Telcian, directrice

Direction de la vie étudiante  
Secrétariat général et affaires  
juridiques  
Direction des ressources humaines  
Direction des ressources  
matérielles  
Direction des communications et  
des ressources informationnelles  
Direction de la formation continue,  
services aux entreprises et  
international  
Direction des finances et de  
l'approvisionnement

Excusés : Camélee Boisvert-Labelle  
Nathalie Honoré  
Alain Jutras  
Xavier-Antoine Lalande  
Yves Zogo Ndzana

Secrétaire : Amélie Lemay, secrétaire générale

Secrétariat général et affaires  
juridiques**06.01 Adoption de l'ordre du jour**

La présidente, Carmen-Gloria Sanchez, souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres et aux personnes invitées. Après avoir constaté le quorum, elle déclare l'assemblée ouverte et demande aux membres s'ils ont des modifications à proposer à l'ordre du jour ci-dessous.

| Ordre du jour |                                                                                                                                                                                                                                                          | Temps<br>suggéré<br>(minutes) |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| 06.01         | Adoption de l'ordre du jour                                                                                                                                                                                                                              | 5                             |
| 06.02         | Déclaration d'intérêts des membres                                                                                                                                                                                                                       |                               |
| 06.03         | Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 1 <sup>er</sup> avril 2026                                                                                                                                                              | 5                             |
| 06.04         | Suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 1 <sup>er</sup> avril 2026                                                                                                                                                                 |                               |
| 06.05         | Examen des procès-verbaux des réunions ordinaires du comité exécutif tenues les 13 et 27 février, 13 et 27 mars 2026 ainsi que de la réunion extraordinaire du 31 mars 2026                                                                              | 5                             |
| 06.06         | Dépôt des ordres du jour des comités du conseil d'administration                                                                                                                                                                                         | 5                             |
| 06.07         | Rapports de la Présidence, de la Direction générale et de la Direction des études                                                                                                                                                                        | 15                            |
| 06.08         | Résolution – Abrogation du <i>Règlement n° 9 relatif à la négociation des conventions collectives</i>                                                                                                                                                    | 5                             |
| 06.09         | Information – Rapport sur la mise en application de la <i>Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée</i>                                                                                                                                | 10                            |
| 06.10         | Résolution – Nomination d'un membre à un comité du conseil (comité d'évaluation de la Direction générale et de la Direction des études)                                                                                                                  | 5                             |
| 06.11         | Résolutions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité</li> <li>• Nomination d'une personne répondante en matière d'accommodement pour un motif religieux</li> </ul> | 10                            |

|       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
|       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomination de la personne chargée de la conduite responsable en recherche</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |    |
| 06.12 | Résolution – Nomination d'un nouveau membre à la commission des études 2025-2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 10 |
| 06.13 | Informations et divers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier 2026-2027 des assemblées du conseil d'administration</li> <li>- Avis de motion : <i>Règlement relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion</i> (Règlement n° 16)</li> <li>- Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mérite étudiant</li> </ul> </li> </ul> | 10 |
| 06.14 | Levée de la séance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |    |

Isabelle Sauvé, appuyée par Caroline Boyer, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2026, et ce, tel qu'il est présenté ci-dessus. »

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **06.02 Déclaration d'intérêts des membres**

Si un membre du conseil d'administration est placé dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, il doit le déclarer et s'abstenir de participer aux délibérations et de voter à cet égard.

Il n'y a aucune déclaration de la part des membres.

## **06.03 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026**

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, la secrétaire, Amélie Lemay, est dispensée de la lecture de celui-ci.

Après une observation, il a été décidé d'inclure une note dans le procès-verbal indiquant que le conseil d'administration s'engage à réviser le *Règlement sur la nomination, le renouvellement de mandat et l'évaluation de la Direction générale ou de la Direction des études* (Règlement

n° 11) et le *Règlement sur la commission des études* (Règlement n° 15) avant le processus de renouvellement des mandats de ces deux postes en vue d'éviter les problèmes rencontrés lors du processus de nomination.

Une coquille à la page 4 est soulignée et sera corrigée.

Julie Lamonde, appuyée par Jean-François Bergeron, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026, à la suite des modifications proposées. »

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

---

#### **06.04 Suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026**

---

Aucun suivi n'est apporté à ce procès-verbal.

---

#### **06.05 Examen des procès-verbaux des réunions ordinaires du comité exécutif tenues les 13 et 27 février, 13 et 27 mars 2026 ainsi que de la réunion extraordinaire du 31 mars 2026**

---

Aucune question n'est posée en lien avec ces procès-verbaux.

Patricia Tremblay remercie les membres du comité exécutif de leur précieuse collaboration lors des nombreuses rencontres tenues.

---

#### **06.06 Dépôt des ordres du jour des comités du conseil d'administration**

---

Le comité de gouvernance s'est réuni le 13 mars 2026.

Aucune question n'est posée par les membres du conseil d'administration.

---

#### **06.07 Rapports de la Présidence, de la Direction générale et de la Direction des études**

---

##### **➤ Présidence**

La présidente a déposé le rapport ci-dessous.

**Participation à des rencontres et à des comités internes :**

- Comité exécutif;
- Comité exécutif extraordinaire;
- Conseil d'administration extraordinaire;
- Comité de sélection de la Direction des études;
- Entrevues des personnes candidates à la Direction des études;
- Rencontre statutaire avec Patricia Tremblay, directrice générale du Cégep de Saint-Jérôme.

**➤ Direction générale**

La directrice générale a déposé le rapport ci-dessous.

**Participation à des conseils d'administration et à des comités externes :**

- Conseil d'administration extraordinaire du Centre de formation et d'innovation;
- Comité de gouvernance du Pôle à l'enseignement supérieur des Laurentides;
- Conseil d'administration extraordinaire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- Conseil d'administration des Entreprises d'insertion Godefroy-Laviolette;
- Comité exécutif de l'Institut du véhicule innovant;
- Comité de pilotage du pôle Mirabel de l'Espace Aéro.

**Participation à des rencontres avec des partenaires (actuels ou potentiels) :**

- Rencontre avec Marie Montpetit, présidente-directrice générale de la Fédération des cégeps;
- Rencontre avec Philippe Nasr, directeur général du Collège Lionel-Groulx;
- Rencontres avec Guillaume Campeau, directeur général de la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides, directeur du Service de la transition durable à la Ville de Mont-Tremblant ainsi que Catherine Ricard, directrice du Centre collégial de Mont-Tremblant;
- Rencontre avec Roxanne Therrien, mairesse de la Ville de Mirabel, David Marra-Hurtubise, directeur de cabinet, ainsi qu'Hugo Morissette, directeur des communications et des ressources informationnelles du Cégep de Saint-Jérôme;
- Rencontre avec Sophie Colletette, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social de la Ville de Saint-Jérôme, ainsi qu'Alain Aubuchon, directeur de la vie étudiante du Cégep de Saint-Jérôme;

- Rencontre avec Sarah Laliberté, directrice adjointe – Développement, partenariats et philanthropie du Théâtre Gilles-Vigneault / Diffusion En Scène, ainsi que Mélanie Laroche, directrice adjointe responsable du Service des communications et du recrutement;
- Rencontre avec Marc-André Thivierge, sous-ministre adjoint responsable des affaires collégiales et des interventions régionales;
- Rencontres avec Guy Landry, directeur, Développement immobilier ainsi que d'autres personnes clé à ADM Aéroports de Montréal, et Stéphane Marcoux, directeur des ressources matérielles du Cégep de Saint-Jérôme;
- Dîner de représentation avec Eve Lacoursière, directrice générale de Connexion Laurentides;
- Rencontre avec Dany Roy et Martin Pineault, respectivement sous-ministre adjoint responsable du financement du budget et des infrastructures et directeur général des infrastructures au ministère de l'Enseignement supérieur, ainsi que Cristina Telcian et Stéphane Marcoux, respectivement directrice des finances et de l'approvisionnement et directeur des ressources matérielles du Cégep de Saint-Jérôme;
- Rencontre avec Lucie Lecours, députée de la circonscription des Plaines, ainsi qu'Hugo Morissette, directeur des communications et des ressources informationnelles;
- Rencontre avec Hélène Bailleu, Emmanuelle Roy, Claudine Ellyson, respectivement directrice générale, directrice des études et directrice de la formation continue et des services aux entreprises du Cégep Édouard-Montpetit, ainsi que Marie-Aube Simon, directrice par intérim de la Formation continue, services aux entreprises et international du Cégep de Saint-Jérôme;
- Rencontres avec Mathieu Demers, coordonnateur principal – Aéronautique à Mirabel économique et Janic Lauzon, directrice générale du Centre de développement des composites du Québec;
- Rencontre avec Rémi Barbeau et Danik Tondreau, respectivement maire de la Ville de Saint-Jérôme et conseiller stratégique au cabinet du maire, ainsi qu'Hugo Morissette, directeur des communications et des ressources informationnelles;
- Rencontre avec Marie-Hélène Paquette, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Rivière-du-Nord;
- Rencontre avec Henri Prévost et Linda Rivest, respectivement président et directrice générale d'Histoire et Archives Laurentides, ainsi qu'Hugo Morissette, directeur des communications et des ressources informationnelles;
- Dîner de représentation avec Geneviève Perreault, directrice générale du Cégep de Lanaudière;
- Rencontre avec Hugo Lajoie, conseiller politique de la ministre responsable de la région des Laurentides, ainsi qu'Hugo Morissette, directeur des communications et des ressources informationnelles du Cégep de Saint-Jérôme;
- Rencontre avec Alain Cassista, directeur général de la Ville de Saint-Jérôme, ainsi qu'Hugo Morissette et Stéphane Marcoux, respectivement directeur des communications et des ressources informationnelles et directeur des ressources matérielles du Cégep de Saint-Jérôme.

**Participation à des comités internes :**

- Rencontres hebdomadaires et mensuelle du personnel d'encadrement;
- Comités de direction;
- Comités exécutifs;
- Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité consultatif du Quartier général de l'audace;
- Comité de développement durable;
- Cellule de leadership;
- Comités directeurs du projet d'agrandissement du pavillon F;
- Comité de sécurité de l'information.

**Participation à des rencontres diverses :**

- Activités d'accueil des nouveaux membres du personnel de soutien, professionnel et enseignant;
- Rencontres statutaires avec Patrice Vendette, président de l'Association des cadres du Cégep de Saint-Jérôme;
- Rencontres statutaires avec Carmen-Gloria Sanchez, présidente du conseil d'administration du Cégep de Saint-Jérôme;
- DG info de la Fédération des cégeps;
- Journée d'entrevues pour le poste à la Direction des études;
- Journée d'entrevues pour le poste à la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international;
- Rencontre avec les trois syndicats pour discuter de la situation budgétaire de l'année en cours.

**Participation à des événements :**

- Souper tournant de la Chambre de commerce et d'industrie Rivière-du-Nord;
- Conférence de Développement économique Canada au sujet d'un investissement de 550 000 \$ à Saint-Jérôme destiné à soutenir des emplois spécialisés et à favoriser l'intégration de ces organisations aux chaînes d'approvisionnement en défense;
- Entrevue avec le média Infos Laurentides sur la Palmarès des cégeps et les consultations prébudgétaires du gouvernement;
- Gala reconnaissance 2026 du Cégep de Saint-Jérôme;
- Soirée économique de la Rivière-du-Nord organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Rivière-du-Nord;
- 14<sup>e</sup> édition des Prix d'excellence en français Gaston-Miron;
- Visite du Quartier général de l'entrepreneuriat Promutuel Assurance de Sherbrooke;
- Innovation et défense : des connexions stratégiques pour les PME;

- Cocktail des finalistes du Gala Zénith 2026. L'IVI est en nomination dans deux catégories ainsi que l'entreprise-étudiante de l'un des membres du conseil, Yves Zogo Ndzana.

➤ **Direction des études**

Le directeur des études par intérim résume les rencontres auxquelles il a participé.

Les rencontres se déroulent plus à l'interne qu'à l'externe, vu que la personne occupe le poste par intérim. Il collabore étroitement avec les directions adjointes aux études, en soutien et en accompagnement.

---

**06.08      *Abrogation du Règlement n° 9 relatif à la négociation des conventions collectives***

---

Stéphane Gauthier présente ce point en collaboration avec Amélie Lemay. Plusieurs questions sont soulevées, notamment sur les motifs de l'abrogation et la possibilité de disposer d'un autre document encadrant la négociation des conventions collectives locales. Il est mentionné que la *Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic*, adoptée en juin dernier, rend le Règlement n° 9 caduc. Toutefois, il est précisé qu'il y aura une évaluation des besoins afin de déterminer la pertinence de rédiger un nouveau document encadrant la négociation des conventions collectives. Le comité des ressources humaines pourrait se pencher sur la question. Un suivi sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que le *Règlement n° 9 relatif à la négociation des conventions collectives* est entré en vigueur le 22 mai 1986, mais qu'il n'a pas été utilisé depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* (L.Q. 1985. c. 12) dont il est fait mention au règlement a été modifiée au cours des années et a été abrogée le 6 juin 2025;

CONSIDÉRANT l'adoption, le 6 juin 2025, de la *Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic*, qui encadre notamment la négociation des conventions collectives dans le secteur public;

CONSIDÉRANT que le *Règlement n° 9 relatif à la négociation des conventions collectives* ne correspond plus à la réalité actuelle et qu'il devrait être abrogé;

CONSIDÉRANT qu'un vote a été demandé et que neuf administrateurs ont voté en faveur, trois contre et qu'il y a eu une abstention, le règlement est abrogé.

Adel El Zaïm, appuyé par Patricia Tremblay, propose :

« d'abroger le *Règlement n° 9 relatif à la négociation des conventions collectives*, avec une entrée en vigueur immédiate. »

#### **CA 48 (2025-2026)**

**La proposition est adoptée à la majorité.**

#### **06.09 Information – Rapport sur la mise en application de la *Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée***

---

Amélie Lemay présente le rapport sur la mise en application de la *Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée*.

Le conseil d'administration a adopté la *Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée* le 28 novembre 2017, politique qui a été modifiée le 8 mars 2022.

Le présent compte rendu de la direction générale couvre la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 décembre 2025. Les mesures présentées ci-dessous ont été prises pour permettre la diffusion et l'application de la Politique ainsi que pour favoriser les environnements sans fumée au Collège.

Le présent rapport sera ensuite transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans un délai de 60 jours après son dépôt au conseil d'administration, conformément à l'article 5.1 de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*.

#### **Mesures visant la communauté collégiale**

- La campagne pour un environnement sans fumée est reconduite annuellement par l'envoi d'une communication à tout membre de la communauté collégiale (population étudiante et membres du personnel) à chaque début de session.

#### **Campus de Saint-Jérôme**

- Aucune amende institutionnelle pour le non-respect de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* n'a été imposée au cours de la période donnée.

- Notre *Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée* a été intégrée au *Règlement sur la location et le code de vie aux résidences étudiantes* (Règlement n° 12) et au *Règlement sur le code de vie au Collège* (Règlement n° 14).
- Un affichage extérieur (panneaux sandwich) est présent dans les entrées principales et des affiches ont été installées sur les terrains des résidences.
- Des cendriers extérieurs ont été disposés à des endroits stratégiques, à la limite de nos terrains.
- Le personnel de sécurité a comme tâches de vérifier régulièrement le respect de notre politique (informer et sensibiliser) dans les entrées et espaces extérieurs.
- Toute personne employée du Collège peut aviser une personne fumeuse qu'elle enfreint la Politique (la diffusion de messages et l'application de mesures de sensibilisation ont lieu chaque session).

#### **Centre collégial de Mont-Tremblant**

- Un affichage extérieur a été installé à l'entrée principale.
- La Direction ou des membres du personnel peuvent intervenir lorsqu'une personne fume ou vapote sur le terrain en dehors de la zone prévue à cet effet.
- Un avis de non-conformité de l'affichage intérieur a été reçu pendant la période visée. La situation a été corrigée en ajoutant l'affichage recommandé. Un espace pour fumeur, muni d'un cendrier, a été érigé à l'extérieur; l'aménagement respecte les distances requises.
- Aucune contravention ni amende n'ont été imposées durant cette période.

#### **Centre collégial de Mont-Laurier**

- L'affichage aux portes du Collège a été amélioré.
- La population étudiante a été sensibilisée au moment des rentrées de l'automne et de l'hiver.
- Quelques interventions ponctuelles auprès d'étudiantes et d'étudiants ont eu lieu au cours des dernières années.
- Les mesures ont été coordonnées et arrimées avec celles de l'UQAT.
- Aucune contravention ni amende n'ont été imposées durant cette période.

#### **06.10 Résolution – Nomination d'un membre à un comité du conseil (comité d'évaluation de la Direction générale et de la Direction des études)**

---

La présidente apporte des précisions sur les rencontres de ce comité : une rencontre préparatoire est programmée pour chacune de ces personnes hors cadres et elle est suivie d'une rencontre d'évaluation.

CONSIDÉRANT qu'un membre du conseil d'administration a démissionné en décembre dernier et qu'il était membre du comité d'évaluation de la Direction générale et de la Direction des études;

CONSIDÉRANT que son siège, réservé à un membre externe, demeure vacant;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé de procéder à la nomination d'un membre pour le remplacer et ainsi compléter la composition de ce comité;

CONSIDÉRANT que Pier-Luc Chayer a exprimé son intérêt à siéger en tant que membre externe;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration sont d'accord avec cette nomination.

Précillya Godbout Hébert, appuyée par Julie Lamonde, propose :

« de nommer Pier-Luc Chayer à titre de membre externe afin de pourvoir le poste vacant au sein du comité d'évaluation de la Direction générale et de la Direction des études. »

#### **CA 49 (2025-2026)**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **06.11-1 Résolution – Désignation de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité**

---

CONSIDÉRANT la *Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* (ci-après la « Politique ») adoptée par le conseil d'administration le 22 octobre 2019 et modifiée le 12 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que toute personne désirant faire une divulgation d'actes répréhensibles au sens de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (ci-après la « Loi ») doit s'adresser directement au Protecteur du citoyen;

CONSIDÉRANT que, selon la Politique, une personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité doit être désignée et qu'elle a pour fonction :

- de coordonner et de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles;
- de vous renseigner sur la possibilité d'effectuer une divulgation et sur la protection contre les représailles prévue à la Loi;
- d'agir comme agent de liaison pour le Protecteur du citoyen en cas de vérification ou d'enquête en lien avec une divulgation ou une plainte pour représailles à la suite d'une divulgation.

CONSIDÉRANT que Diane Bournival, secrétaire générale et directrice adjointe au Secrétariat général et affaires juridiques, et agissant à titre de personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité, prend sa retraite et qu'elle se doit d'être remplacée.

Pier-Luc Chayer, appuyé par Anna Marcoux, propose :

« de désigner Amélie Lemay, secrétaire générale et directrice adjointe au Secrétariat général et affaires juridiques, à titre de personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité, qui, notamment, agira comme agent de liaison pour le Protecteur du citoyen et mettra en œuvre des mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles. »

#### **CA 50 (2025-2026)**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **06.11-2 Résolution – Nomination d'une personne répondante en matière d'accommodement pour un motif religieux**

---

CONSIDÉRANT que la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État*, entrée en vigueur le 18 octobre 2017, a été abrogée avec la sanction du projet de loi n° 9, *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec* (ci-après la « Loi »), le 2 avril 2026;

CONSIDÉRANT que la Loi vise, entre autres, à « renforcer la laïcité au Québec » afin d'assurer à tous un traitement respectueux des droits et libertés qui leur sont reconnus;

CONSIDÉRANT que, à cette fin, la Loi impose notamment aux membres du personnel des organismes publics le devoir de neutralité religieuse dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT que, lors du traitement d'une demande d'accommodement pour un motif religieux résultant de l'application de l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, l'organisme doit s'assurer :

1. que la demande est sérieuse;
2. que l'accommodement demandé respecte le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que le droit de toute personne d'être traitée sans discrimination;
3. que l'accommodement est raisonnable, c'est-à-dire qu'il ne doit imposer aucune contrainte plus que minimale eu égard, entre autres, au respect des droits d'autrui, à la santé ou à la sécurité des personnes, au bon fonctionnement de l'organisme ayant reçu la demande, ainsi qu'aux coûts qui s'y rattachent.

Aucun accommodement ne peut être accordé relativement à une demande visant à ce qu'un service soit offert par une personne en fonction du sexe ou de l'identité ou de l'expression de genre de cette personne, à moins qu'il ne s'agisse d'un soin médical ou que la prestation de ce service implique un contact physique avec la personne qui le reçoit.

CONSIDÉRANT que Diane Bournival, secrétaire générale et directrice adjointe au Secrétariat général et affaires juridiques, avait été nommée comme personne répondante en matière d'accommodement pour un motif religieux, et qu'à la suite de son départ à la retraite, elle doit être remplacée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de nommer Amélie Lemay, nouvelle secrétaire générale et directrice adjointe, à titre de personne répondante en matière d'accommodement pour un motif religieux ou à une fonction similaire découlant de la *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec*.

Isabelle Sauvé, appuyée par Caroline Boyer, propose :

« de nommer Amélie Lemay, secrétaire générale et directrice adjointe au Secrétariat général et affaires juridiques, à titre de répondante en matière d'accommodement pour un motif religieux et dont le mandat sera de conseiller la Direction générale du Collège et de formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues. »

**CA 51 (2025-2026)**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**06.11-3 Résolution – Nomination de la personne chargée de la conduite responsable en recherche**

---

CONSIDÉRANT que la *Politique institutionnelle de la recherche unifiée* (ci-après la « Politique ») a été adoptée le 19 mars 2024 en conformité avec les exigences de l'Énoncé de politique des trois conseils : *Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC2) (2022), du *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche* (2021) et de la *Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec* (2022) et leurs versions subséquentes;

CONSIDÉRANT que cette politique exige également que chaque établissement désigne une personne chargée de la conduite responsable en recherche qui a comme rôle de veiller à la promotion de la conduite responsable auprès de la communauté de recherche de l'établissement et à la gestion des allégations de manquement à cette conduite, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que cette personne doit occuper un poste cadre lui conférant une indépendance et une autonomie décisionnelle suffisante, notamment pour gérer adéquatement les conflits d'intérêts en lien avec la gestion d'allégations de manquement à la conduite responsable en recherche, et que cette personne constitue le principal point de contact entre l'établissement et le Fonds de recherche du Québec (FRQ);

CONSIDÉRANT que Diane Bournival, secrétaire générale et directrice adjointe au Secrétariat général et affaires juridiques, avait été nommée comme personne chargée de la conduite responsable en recherche, et qu'à la suite de son départ à la retraite, elle doit être remplacée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de nommer Amélie Lemay, nouvelle secrétaire générale et directrice adjointe, à titre de personne chargée de la conduite responsable en recherche.

Jean-François Bergeron, appuyé par Julie Lamonde, propose :

« de nommer Amélie Lemay, secrétaire générale et directrice adjointe au Secrétariat général et affaires juridiques, à titre de personne chargée de la conduite responsable en recherche, en informer les organismes subventionnaires et en faire la divulgation au sein du Collège. »

**CA 52 (2025-2026)**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**06.12      Résolution – Nomination d'un nouveau membre à la commission des études 2025-2026**

---

Modification à apporter à la catégorie « représentants des professionnels »

CONSIDÉRANT que Mélanie Robertson a démissionné de son rôle à la commission des études et que le Syndicat du personnel professionnel du Cégep de Saint-Jérôme recommande la nomination de Roxana Staiculescu, conseillère pédagogique à la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international, afin de la remplacer.

Cynthia Beauchemin, appuyée par Stéphane Gagnon, propose :

« de nommer, conformément au *Règlement n° 15 concernant la commission des études*, pour l'année 2025-2026, Roxana Staiculescu, membre du personnel professionnel et conseillère pédagogique à la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international, et ce, afin de remplacer Mélanie Robertson. »

**CA 53 (2025-2026)**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**06.14      Informations et divers**

---

**Calendrier 2026-2027 des assemblées du conseil d'administration :** il a été déposé, et les membres du conseil d'administration y ont accès.

**Avis de motion :** *Règlement relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion* (Règlement n° 16)

La révision de ce règlement est liée à celle de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) : ces deux révisions sont en cours.

**Fondation du Cégep de Saint-Jérôme :** le Mérite étudiant aura lieu le 21 mai 2026. Il reste des billets pour l'activité AccorDONS, qui se tiendra le 1<sup>er</sup> mai prochain.

**Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier :** une réflexion est en cours sur les activités de financement, puisqu'il s'agit d'une petite fondation sans équipe permanente.

**Cérémonie de remise des diplômes :** elle aura lieu les 3 et 4 juin 2026.

**Simulation majeure – Code orange au Collège** : elle aura lieu le 15 avril 2026.

**06.15 Levée de la séance**

---

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Isabelle Sauv  , appuy  e par Pier-Luc Chayer, propose :

« la lev  e de la s  ance. »

**La proposition est adopt  e    l'unanimit  .**

L'assemblée se termine    18 h 16.

Carmen-Gloria Sanchez  
Pr  sidente

Am  lie Lemay  
Secr  taire